

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Vendredi 06 février 2026

PROCES VERBAL

Le Conseil d'administration du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord s'est réuni sur la convocation de son Président le vendredi 06 février 2026 à 11h00, au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy.

Membres titulaires :

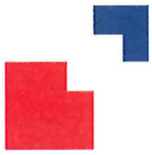
Présents : C. BASQUIN - F. CAUCHETEUX - JL. DARCOURT - M. DECOOL - AL. DUBOIS - E. DURAND - S. FAHEM - P. GRINER - MC. LERMYTTE - E. MASSE - A. MENSION - F. NOBLECOURT - M. TESTIER - M. TONNERRE DESMET.

Absents et Excusés : D. BAILLEUL - V. BELLEVAL - M. BEYAERT - AS. BOISSEAUX - F. BRICOUT - JF. BURETTE - JJ. CANDELIER - JM. DA SILVA - JF. DELATTRE - JL. DETAVERNIER - F. GALLAND - P. GEENENS - C. GILLOOTS - E. GONDY - E. GRESSIER - J. HOUSSIN - C. MATHON - B. RINGOT - T. ROLLAND - MP. ROUSSELLE - JM. SZATNY - S. WILMOTTE.

Membres suppléants :

Présents : MJ. DÉPREZ - N. DETERPIGNY - JP. DHORME - P. SAGNIEZ.

Absents et Excusés : JP. ANDRIES - JP. BATAILLE - H. BELABBES - E. BOULET - N. BOURGHELLE-KOS - J. BRIDOUX - MB. BUISSET - C. CHARLEMAGNE - A. CHASTAN - D. DESCHODT - JC. DESTAILLEUR - C. DEVOS - S. DIEUSAERT - S. FENET - P. GEORGE - S. GOMBERT - S. LABADENS - H. LENFANT - JL. MERTEN - J. MONTOIS - D. PONCHAUX - CA. PROKOPOWICZ - A. SILLANI - Y. TASSOU.



La séance a été ouverte à 11h32.

**I. Appel des membres et désignation du secrétaire de séance**

Le Président rappelle que seuls les membres titulaires présents peuvent voter ou les suppléants remplaçant des titulaires absents. Avec 14 membres titulaires et 4 membres suppléants présents (dont 2 votants) ainsi que 9 membres ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

Marie-Josée DÉPREZ, Maire de Clary est désignée secrétaire de séance.

**II. Approbation du procès - verbal de la séance du 15 décembre 2025.**

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

**III. Informations du Président**

**1/ Retour sur le Conseil d'administration de la FNCDG du 4 février 2026**

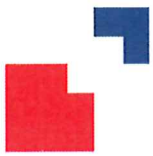
L'ordre du jour était le suivant :

1. Locaux du siège de la FNCDG
2. Projets de réformes normatives : sécurisation du droit de la fonction publique, simplification de certaines procédures RH, évolution des missions de police municipale
- 3- Travaux dans le cadre des relations institutionnelles
  - a. Réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale
  - b. Participation aux prochains travaux DGCL-DGAFP de revue stratégique de la fonction publique à horizon 2035 - 2050
  - c. Prochaines auditions par la Cour des Comptes (enquêtes sur l'ampleur et les effets du vieillissement dans la Fonction publique, sur les dépenses de rémunération des collectivités territoriales et de leurs groupements)
    - Publication d'études menées en partenariat : Baromètre HoRHizons 2026, avec les membres de la Coordination des Employeurs Territoriaux, étude sur l'égalité professionnelle, avec l'ANDCDG
4. Événementiels : Prochains Congrès de la FNCDG et Salon des maires

Le Président informe les membres du Conseil d'administration que le Congrès de la FNCDG se déroulerait en septembre 2027 à Perpignan, Montpellier, Nice ou Toulouse.

**5. Questions diverses**

Le Président explique aux membres que l'organisation de l'examen professionnel des secrétaires généraux de mairie a soulevé des interrogations et notamment, à l'avenir, sur l'opportunité d'organiser un concours régional ou national  
Au niveau national, il y a 118 inscrits et 53 inscrits pour la Région des Hauts-de France. L'information relative à cette organisation a été remontée au niveau de la FNCDG.



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Un agenda a été posé au mois de septembre 2026.

Madame DUMOULIN-LACOYE, Directrice générale des services explique l'importance de soulever cette question auprès de la FNCDG. Il a été proposé auprès de la FNCDG soit :

- Une organisation centralisée au niveau des 2 CIG (Petite ou Grande Couronne).
- Une organisation (suite à un découpage du territoire métropolitain en 4 zones) qui reviendrait au CDG ayant la plus grande envergure.
- Une organisation régionale

L'ANDCDG avait déjà posé un calendrier théorique avec un examen à compter du 24 septembre 2026.

### 2/ Les arrivées au CDG 59

Recrutement du docteur Laure-Hélène CHAMBON en tant que médecin du travail à compter du 1er novembre 2025.

Recrutement du docteur Stéphanie PINTE en tant que médecin du travail coordonnateur à compter du 1er janvier 2026 (Mme PINTE a effectué des vacances depuis octobre 2025).

Recrutement du docteur Anaïs FERRET en tant que médecin du travail à compter du 15 janvier 2026.

Recrutement de Karim DEROUICHE par voie de détachement à compter du 2 février 2026 sur le poste de responsable d'unité concours et examens professionnels.

Le docteur Stéphanie PINTE présente le logiciel « PADOA ». A ce jour, le travail est en mode projet avec l'équipe « PADOA » pour la reprise des données.

Ce logiciel existe depuis longtemps en santé-travail, très performant il permet du reporting, de fiabiliser les données en termes de suivi de santé mais également en termes d'action-prévention. Il est un outil très utile de pilotage pour les médecins, infirmières, assistantes médicales et préventeurs. Il est également sécurisé garantissant la conformité avec la réglementation actuelle.

Il y a plusieurs portails. Il y a un usage utilisateurs/métiers et un portail dédié aux employeurs / collectivités avec lequel ils vont pouvoir interagir avec les équipes du CDG 59, pour les demandes de visites, les mises à jour des fiches agents et de catégorisation des agents en termes de suivi de santé.

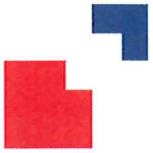
Les données de prévention sont ainsi facilement accessibles. L'ensemble des documents et rapports sera injecté dans le logiciel.

Il y a aussi la partie convocation-visite avec un portail très interactif pour les assistants médicaux.

Il y a également un portail agent sur lequel il aura accès à ses fiches de visite, des documents prévention

C'est un outil très intuitif permettant un gain de temps.

Le Président a évoqué l'idée au niveau national que l'ensemble des CDG utilisent ce logiciel.



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le Président évoque le décret du 8 décembre 2025 relatif à la périodicité de la visite médicale d'information et de prévention pour les agents de la fonction publique territoriale entré en vigueur le 12 décembre 2025.

Ce décret a pour objet de modifier la périodicité obligatoire de la visite médicale d'information et de prévention (VIP) des agents territoriaux, afin d'adapter la fréquence des contrôles en fonction des risques professionnels et de la situation des agents.

### ► Périodicité générale

La visite médicale d'information et de prévention doit désormais être organisée au minimum **tous les 5 ans** pour les agents de la fonction publique territoriale. C'est la nouvelle règle de principe applicable à la majorité des agents.

### ► Exceptions pour surveillance médicale renforcée

Pour certaines catégories d'agents, considérées comme nécessitant une surveillance plus étroite, le décret prévoit :

1. Une visite médicale d'information et de prévention effectuée par le médecin du travail au minimum tous les 4 ans ;
2. Une visite intermédiaire, réalisée par un professionnel de santé (médecin, collaborateur médecin ou infirmier dans un protocole), au plus tard dans les 2 ans suivant la dernière VIP.

## 3/Retour sur la cérémonie des vœux du 19 janvier 2026

La cérémonie des vœux du Président a eu lieu le lundi 19 janvier 2026 au Centre de concours et d'examen Pierre Mauroy. L'occasion de rassembler l'ensemble des agents et de convier les membres du Conseil d'administration, les présidents de jury, les membres des Organisations Syndicales.

La cérémonie a débuté par une intervention de Madame DUMOULIN-LACOYE et Madame RUFFIÉ présentant les grands temps forts 2025 de chaque direction. L'occasion de se voir remettre de façon humoristique une petite statuette servant de prétexte pour marquer l'engagement des agents et la réussite des projets.

Le Président a également présenté le bilan de son mandat.

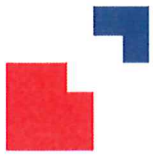
La cérémonie s'est conclue par la remise des médailles du travail récompensant cette année 5 agents :

- Murielle VANEUIL (médaillée argent)
- Riselene EL ABDELLAOUI (médaillée argent)
- Lise DEPOORTER (médaillée argent)
- Sylvie DUPONT (médaillée argent)
- Guy DECLOQUEMENT (médaillé d'or)

## 4/ Nouveau site Internet du CDG 59

Le nouveau site Internet est mis en ligne depuis le 13 janvier dernier.

Cette refonte vise à moderniser l'image du CDG 59 et à améliorer l'expérience des utilisateurs, qu'il s'agisse des collectivités, des agents, des candidats aux concours ou des partenaires. Ce nouveau site propose une navigation plus intuitive, un accès facilité aux informations et aux ressources, ainsi qu'un design responsive adapté à tous les



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

supports (smartphone, tablette). L'objectif est de renforcer la lisibilité des contenus, de valoriser l'offre de services du CDG 59 et d'optimiser la diffusion de l'information au service des acteurs de la fonction publique territoriale.

### 5/ Point sur les concours

Myriam VANRAST, Directrice des concours, emploi et organisation présente cette information.

Le 25 septembre s'est déroulé le concours d'animateur : 593 admis à concourir pour 150 postes avec 97 absents. Le jury d'admissibilité s'est tenu le 3 décembre 2025. Le nombre d'admissibles est de 248 candidats. Les oraux du concours ont eu lieu du 7 au 9 janvier 2026, 234 candidats présents. Le jury plénier d'admission a eu lieu le 30 janvier 2026 à 14h00. On recense 146 candidats lauréats à ce concours.

Le 16 octobre a eu lieu le concours de rédacteur avec 3183 candidats admis à concourir pour 420 postes à pourvoir. 786 candidats étaient absents à l'épreuve d'admissibilité (24.7%).

Le jury d'admissibilité s'est déroulé le 5 janvier 2026, les jurys ont retenu 786 candidats pour les épreuves orales qui se déroulent du 2 au 11 février 2026. Le jury d'admission est prévu le 10 mars 2026.

Le 27 novembre a eu lieu le concours de caporal en collaboration avec le SDIS. Le nombre d'inscrits s'élève à 2658 pour 508 postes à pourvoir.

Le jury d'admissibilité s'est déroulé le 12 janvier 2026 : 1561 candidats sont admissibles pour les épreuves sportives qui se dérouleront du 16 au 27 février 2026. A la suite des épreuves physiques, le jury de pré-admission est prévu le 19 mars. Les candidats admissibles passeront les épreuves orales du 13 au 24 avril.

Le jury d'admission est prévu le 21 mai 2026.

Le concours et l'examen d'adjoint technique principal de 2ème classe se sont déroulés le 22 janvier 2026. 218 candidats sont inscrits pour l'examen et 275 candidats pour le concours.

Le 20 mars est prévu le jury d'admissibilité, pour des épreuves orales organisées les 26 et 27 mai 2026.

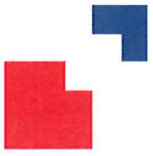
Le concours d'ETAPS a été organisé le 29 janvier 2026, à ce jour, il y a eu 365 candidats inscrits. Le jury d'admissibilité est prévu le 2 avril 2026.

Les épreuves d'admissibilité du concours d'ATEA Principal 2ème classe débutent fin février au conservatoire de Roubaix :

- Le 25 février avec 16 candidats spécialité harpe,
- Le 26 février au matin : 7 candidats pour la contrebasse,
- Le 26 février après midi : 8 candidats pour la spécialité cor.

Le jury d'admissibilité est prévu le 2 mars.

Les épreuves d'admission sont prévues du 21 au 24 avril 2026 pour les candidats internes, la semaine du 27 avril pour les candidats externes.



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Les épreuves de l'examen de cadre supérieur de santé de sapeur-pompier se sont déroulées du 8 janvier au 12 janvier 2026. Sur les 21 candidats admis à concourir, 18 candidats se sont présentés aux oraux. Le jury d'admission du 12 janvier a admis 6 candidats.

Pour le concours d'infirmier en soins généraux, les épreuves se sont déroulées du 26 janvier au 27 janvier 2026. A ce jour, 61 candidats sont inscrits. Le jury a lieu la semaine du 9 février 2026.

Le concours d'auxiliaire de puériculture est organisé à compter du 2 mars 2026. Les 178 candidats sont convoqués aux oraux qui se dérouleront du 2 au 6 mars 2026.

Le concours (1029 inscrits) et l'examen (169 inscrits) d'adjoint administratif est organisé le 12 mars 2026. Le 5 mai se tiendra le jury d'admissibilité pour la programmation des épreuves orales du 8 au 12 juin 2026.

L'examen d'adjoint animation est prévu le 25 mars 2026, 45 candidats sont inscrits.

Le 9 avril 2026, le CDG 59 est un centre écrit déconcentré pour les concours de technicien et technicien principal organisé par le CDG 62.

Le 12 mai 2026, 1358 candidats sont inscrits pour passer le concours de GBPM (gardien brigadier de police municipale).

### **6/ Retour sur le Salon de l'Étudiant qui s'est déroulé du 15 au 17 janvier 2026 à Lille Grand Palais**

Ophélie HUGOT, Directrice du Laboratoire innovation, transformation et attractivité présente cette information.

Les équipes des CDG 59 et du CDG 62 ont animé un stand commun dédié à la promotion de la Fonction Publique Territoriale et de ses métiers à l'occasion du Salon de l'Étudiant, organisé au Lille Grand Palais les 15, 16 et 17 janvier.

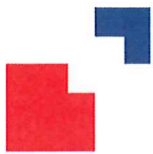
A l'occasion du salon de l'étudiant, il y a eu 46 000 visiteurs : 74 % du département du Nord, 22 % du Pas-de-Calais, 2 % de l'Aisne et 2 % d'autres départements.

En termes de typologie de public, 61 % de lycéens dont 58 % de terminale et 26 % de première, 31 % de parents et de professionnels.

Pour cette deuxième participation, la fréquentation a fortement progressé : 1 028 personnes ont été accueillies et renseignées, contre 400 lors de l'édition 2025.

Afin de favoriser l'échange et de capter l'attention de nos jeunes visiteurs, le stand proposait plusieurs outils pédagogiques et interactifs. Un journal de bord invitait les jeunes à « infiltrer » la Fonction Publique Territoriale en découvrant concrètement ses métiers, ses missions et ses modalités d'accès. Des quiz permettaient de trouver des voies professionnelles possibles en fonction de leur personnalité tandis que des cartes postales dédiées aux idées reçues du service public offraient un support ludique pour engager la discussion. L'ensemble de ces dispositifs contribuait à créer un stand immersif, facilitant à la fois l'orientation des visiteurs dans les métiers de la Fonction Publique Territoriale et leur repérage au sein du Salon.


### **7/ Le calendrier prévisionnel des Instances du CDG 59**



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le calendrier a été transmis aux membres dans les dossiers de la séance.

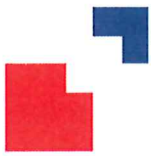
Le Président informe les membres que la date du Bureau élargi initialement prévu le jeudi 24 septembre a été avancée au lundi 21 septembre en raison de la tenue du Congrès des Maires.

 Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord						
CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES INSTANCES DU CDG 59 - ANNÉE 2026						
	Bureau Élargi*	Conseil d'administration*	CAP A et B (Mme TONNERRE)	CAP C et CCP C (Mr GRINER)	CST	Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
Janvier	jeudi 22 janvier (11h-14h)					
Février		vendredi 06 février (11h-14h)	Jeudi 05 février (après-midi)	Jeudi 05 février (après-midi)		
Mars			Lundi 02 mars (après-midi)	Lundi 02 mars (après-midi)	Jeudi 05 mars (13h30 - 16h30)	Jeudi 05 mars (10h - 12h)
Avril						
Mai	Jeudi 07 mai (11h-14h)				Lundi 18 mai (10h-12h)	Lundi 18 mai (13h30-16h30)
Juin		Lundi 1er juin (10h-14h)	Lundi 15 juin (après-midi)	Lundi 15 juin (après-midi)		
Septembre	Lundi 21 septembre (11h-14h)		Mardi 22 septembre (après-midi)	Mardi 22 septembre (après-midi)		
Octobre		Vendredi 09 octobre (10h-14h)				
Novembre	Jeudi 26 novembre (11h-14h)		Jeudi 26 novembre (après-midi)	Jeudi 26 novembre (après-midi)		
Décembre		Vendredi 11 décembre (10h-14h)				

### 8/ Calendrier prévisionnel des élections du Conseil d'administration

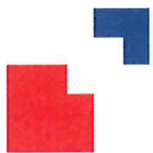
Le Président précise aux membres que le calendrier prévisionnel des élections du Conseil d'administration leur a été transmis dans le dossier de la séance.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES ÉLECTIONS POUR LE RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 59	
(Sous réserve du calendrier technique du prestataire de vote)	
NATURE DES OPÉRATIONS	DATES (au plus tard le)
Calcul du nombre de fonctionnaires, titulaire ou stagiaire, à temps complet ou non en position d'activité et relevant du Centre de Gestion, pour le décompte du nombre de voix dont dispose chaque maire ou président d'établissement.  Ce calcul est effectué par le CDG 59	Dimanche 1er mars 2026
Arrêté fixant les modalités d'organisation des élections des représentants des communes et des établissements publics au	Mardi 07 avril 2026



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Conseil d'administration du CDG 59 et le recours et vote électronique	
Arrêté fixant le nombre et portant répartition des sièges au Conseil d'administration du CDG 59	Mardi 07 avril 2026
Arrêté portant constitution de la commission de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des communes et des établissements publics locaux au Conseil d'administration du CDG 59	Lundi 27 avril 2026 (ou le 4 mai 2026)
Arrêtés fixant les listes des électeurs dans le cadre du renouvellement du Conseil d'administration du CDG 59  (Collèges des maires / des présidents des établissements publics locaux / Collège spécifique)	Lundi 27 avril 2026 (ou le 4 mai 2026)
Date limite des réclamations sur les listes électorales	Mardi 05 mai 2026 (ou le 12 mai 2026)

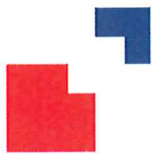


Formation des membres constituant la commission de recensement et de dépouillement des votes par le prestataire SLIB	Entre le lundi 11 mai et le mercredi 13 mai 2026
Date limite de la décision de la commission de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des communes et des établissements publics	Jeudi 14 mai (ou le Jeudi 21 mai 2026)
Dépôt des listes de candidature au CDG 59	Mardi 19 mai 2026 (16h00 au plus tard)
Date limite de publicité des listes des candidats	Mercredi 20 mai 2026
Date limite d'actualisation de la liste électorale des établissements publics locaux affiliés et non affiliés au CDG 59	Mercredi 20 mai 2026
Ouverture du scrutin	Lundi 08 juin 2026 (8h00)
Clôture du scrutin	Mardi 16 juin 2026 (16h00)
Dépouillement et proclamation des résultats <b>(à partir de 17h00)</b>	Mardi 16 juin 2026 (à partir de 17h00)
Installation du Conseil d'administration	Vendredi 26 juin 2026

**V-Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qui sont accordées au Président figurent notamment les marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 214 000 € HT.

La liste des marchés attribués est la suivante :

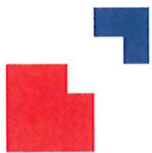


## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

N° marché	Type de marché	Objet	Date d'attribution	Titulaire du marché
2024-15	Marché de services	Passation d'un marché public relatif à la souscription d'un contrat d'assurance garantissant la couverture des risques afférents à l'organisation des concours et examens professionnels pour les Centres De Gestion des Hauts-de-France	01/10/2025	TOKIO pour 85 000,00 € HT
2025-10	Marché de services	Prestations de nettoyage des surfaces vitrées et châssis des bâtiments	11/12/2025	GROUPE VITAMINE T pour 39 000,00 € HT
2025-13	Marché de services	Prestations d'entretien	14/08/2025	GUILBERT PROPLETE pour 60 000,00 € HT
2025-14	Marché de services	Interconnexion de deux sites distants en liaison LAN : LILLE - AMIENS	27/11/2025	SERINYA TELECOM pour 89 000,00 € HT
2025-15	Marché de services	Assistance au recrutement de médecin du travail ou médecin collaborateur	11/12/2025	ACTIVA CONSEIL pour 12 800,00 € HT pour un recrutement
2025-20	Marché de services	Travaux de reprographie pour le service communication du CDG 59	29/12/2025	LA GAZETTE MEDIAS pour 37 000,00 € HT

### VI. Délibérations

➔ Délibérations relatives au personnel, aux affaires générales et aux concours (présentation par le Président)



**Délibération 1 : Délégation du Conseil d'administration au Président - seuil en matière de commande publique**

Par délibération en date du 15 décembre 2022, une délégation a été accordée au Président pour les marchés publics, dans la limite d'un seuil unique inférieur à 215 000 euros HT, applicable aux marchés de travaux, de fournitures et de services.

La délibération que le Président propose, sur demande de la direction des moyens généraux, juridiques et techniques a pour objet exclusif de modifier le seuil de délégation applicable aux marchés de travaux en raison de l'évolution des besoins du CDG 59, de l'augmentation du coût des opérations de travaux ainsi que de la technicité croissante des prestations conduisent à des montants de marchés plus élevés.

Le relèvement du seuil de délégation applicable aux marchés de travaux permettra :

- d'assurer une plus grande réactivité dans la conduite des opérations,
- de réduire les délais d'exécution
- d'optimiser le fonctionnement du CDG 59 sans remise en cause des règles de commande publique.

Le Président propose de relever le seuil maximal des marchés de travaux pouvant être conclus par délégation du Président à 500 000 euros HT.

Le seuil applicable aux marchés de fournitures et de services inférieur à 215 000 euros HT demeure inchangé.

Le Président informe les membres ne pas prendre pas part au vote de la présente délibération.

⇒ Adoptée à l'unanimité

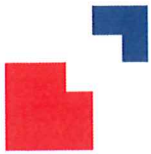
**Délibération 2 : Délibération portant modification du tableau des emplois**

Madame Déborah Dumoulin-Lacoye, présente cette délibération.

Dans le cadre de la dernière réorganisation du Pôle Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail effective au 1<sup>er</sup> septembre 2025, et conformément à l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 23 mai 2025, le poste de directeur adjoint de ce Pôle devait être supprimé une fois le poste de Directeur pourvu afin de garantir un intérim de Direction et une continuité de Direction.

Par ailleurs, plusieurs avancements de grade ont été validés pour l'année 2026 :

- 2 avancements au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 avancements au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ème</sup> classe
- 1 avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- 5 avancements au grade d'attaché principal
- 1 avancement au grade d'infirmier en soins généraux hors classe
- 1 avancement au grade d'administrateur général

Le Président demande aux membres d'approuver :

- la suppression du poste de directeur adjoint du Pôle Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail, à compter du 1er mars 2026.
- l'ajustement du tableau des emplois et des effectifs permanents au regard de cette suppression et des avancements de grade actés pour l'année 2026.

⇒ Adoptée à l'unanimité

### Délibération 3 : Délibération portant sur la mise à disposition d'un local au bénéfice du Docteur Marc Rollet, médecin expert auprès du Conseil médical

Le Docteur ROLLET, ancien Président du Conseil médical poursuit une activité de vacations au sein du CDG 59, notamment en réalisant des expertises médicales pour le compte des collectivités.

Dans le cadre de l'exercice de cette activité, le CDG 59 met à sa disposition un local ainsi que le mobilier nécessaire, situation qu'il convient de formaliser par la conclusion d'une convention.

Cette mise à disposition est :

- Consentie à titre gratuit
- Exclusivement dédiée à un usage professionnel lié aux missions d'expertise médicale et dans le respect des obligations inhérentes à la qualité d'occupant d'un bien public

Cette mise à disposition permet :

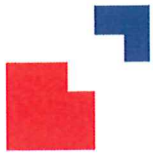
- D'assurer des conditions matérielles adaptées à la réalisation des expertises médicales
- De garantir la continuité et la qualité du service public assuré par le CDG 59
- D'optimiser l'organisation des travaux du conseil médical
- De sécuriser juridiquement l'occupation des locaux du CDG 59 par un tiers

La convention écrite est annexée à la délibération et précise :

- La désignation du local et les équipements mis à disposition
- La durée de mise à disposition
- Les modalités de restitution du local.

Le Président propose aux membres :

- D'autoriser la mise à disposition à titre gratuit d'un local avec mobilier au profit du docteur Marc ROLLET pour la réalisation d'expertises médicales.
- De l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération



⇒ Adoptée à l'unanimité

**Délibération 4 : Délibération portant autorisation du Président à ester en justice dans le cadre des élections du Conseil d'administration et les élections professionnelles**

Les prochaines élections des représentants du personnel aux différentes instances de dialogue social auront lieu le 10 décembre 2026. La même année auront également lieu les élections du Conseil d'administration en juin.

A ce titre, ces élections se tiennent toutes deux sur la même année civile et la compétence donnée au Président pour ester en justice est identique.

Il est proposé aux membres de se prononcer sur une délibération unique autorisant le Président à ester en justice pour l'ensemble des élections organisées en 2026.

Le Président propose aux membres :

- de l'autoriser à ester en justice, tant en demande qu'en défense, et à accomplir l'ensemble des actes de procédure afférents, dans le cadre de tout contentieux relatif à l'organisation, au déroulement et aux résultats des élections du Conseil d'administration prévues en juin 2026 et des élections professionnelles prévues en décembre 2026.
- de l'autoriser à faire appel à un avocat en tant que de besoin pour la défense des intérêts du CDG 59.

⇒ Adoptée à l'unanimité

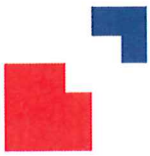
**→ Délibérations relatives aux systèmes d'information et aux transitions numériques (Présentation par Monsieur Alain MENSION)**

**Délibération 5 : Convention tripartite type relative aux services et à l'accompagnement sur le socle de base numérique (Mairie Connectée)**

Monsieur Alain MENSION, Vice-Président en charge des systèmes d'information et des transitions numériques présente cette délibération qui propose d'adopter une version actualisée de la convention tripartite relative au socle de base numérique (Mairie Connectée) co-portée par le Syndicat mixte ouvert Nord - Pas de Calais Numérique et le CDG 59. L'ensemble des services numériques proposés initialement dans le cadre du dispositif « Mairie Connectée » demeure accessible aux collectivités et établissements publics signataires de cette convention.

Le renouvellement de ces conventions est proposé par reconduction tacite pour des périodes successives de deux ans.

Le service "Coffre-fort Agent" vient enrichir l'offre. Le pack antivirus et coffre-fort de mot-de-passe est supprimé, au profit d'une baisse de tarif sur le coffre-fort de mot-de-passe (12€/compte/an contre 35€/compte/an précédemment).



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Monsieur Alain MENSION propose aux membres :

- d'adopter les modifications apportées aux annexes de la convention tripartite ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions tripartites avec les collectivités et établissements qui souhaitent bénéficier des services numériques proposés avec le Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique - La Fibre Numérique 59 62 et de l'accompagnement du Centre De Gestion du Nord.

ð Adoptée à l'unanimité

### Délibération 6 : Renouvellement de la convention avec le syndicat mixte Soluris pour la mise à disposition et la maintenance corrective du logiciel Madis

Monsieur Alain MENSION rappelle aux membres que le CDG 59 a développé la mission facultative de Délégué à la Protection des Données (DPD) auprès des collectivités. A ce jour, près de 300 collectivités et établissements font appels au CDG 59 dans ce domaine.

En 2018, le Syndicat mixte Soluris basé en Charente-Maritime a développé pour ses propres besoins un logiciel adapté à un service de DPD mutualisés pour les collectivités. Soluris a proposé de mettre ce logiciel à disposition des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN) membres de l'association Déclic qui le souhaitent sous réserve de signer une convention pour contribuer aux coûts de maintenance et d'assistance. Par délibération du 21 décembre 2018, le Conseil d'administration a autorisé le Président à signer cette convention.

Dans un objectif d'amélioration et de sécurisation des conditions de délivrance de cette offre, le Syndicat mixte Soluris propose un nouveau modèle de convention dont les principales évolutions concernent :

1. L'inscription d'une date limite de renouvellement (durée totale limitée à 4 ans)
2. Les précisions sur les conditions d'assistance (engagements de Soluris)
3. Les précisions sur l'application des pénalités (en cas de non-respect de ces engagements)
4. Les précisions sur les conditions de résiliation.

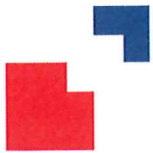
Monsieur Alain MENSION propose aux membres :

- d'approuver le renouvellement de la convention avec le syndicat mixte Soluris pour la mise à disposition et la maintenance corrective du logiciel MADIS
- d'autoriser le Président à signer cette convention ;

⇒ Adoptée à l'unanimité

**➔ Délibération relative au conseil médical, l'action sociale, la protection sociale complémentaire, les assurances statutaires et l'éthique (Présentation par Madame Marie-Josée DÉPREZ)**

### Délibération 7 : Contrat cadre d'action sociale



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Madame Marie - Josée DÉPREZ, Administratrice Déléguée en charge du conseil médical, l'action sociale, la protection sociale complémentaire, les assurances statutaires et l'éthique, rappelle aux membres que le CDG 59 a conclu depuis 2009 trois contrats-cadres d'action sociale dont le dernier arrivera à échéance le 31 décembre 2026. Plurélya (ex FNASS) a toujours été le titulaire du contrat.

A fin 2025, les principales données du contrat sont les suivantes :

Nombre de collectivités	138
Nombre d'agents actifs couverts	5384
Montant des cotisations versées par les collectivités	1 034 K€
Taux de retour sur cotisation (non définitif)	87,7 %

Actuellement ce sont près de 60 % des agents potentiellement concernés qui ont perçus au moins une prestation en 2025.

Les prestations les plus utilisées ont été reprises dans le rapport annexé à la délibération dans le dossier transmis aux membres.

Il est attendu du prestataire de proposer des prestations dans divers domaines tels que :

- L'accompagnement financier (prêt social généraliste, restructuration de dettes, prêt aide au logement, secours exceptionnel...);
- L'assistance « vie quotidienne » (tickets CESU, tickets restaurant...);
- L'assistance éducation pour les enfants des agents (études, aides aux séjours linguistiques et séjours associés...);
- La culture, le sport et les loisirs;
- De proposer une offre lisible et facilement accessible tant pour les agents que pour les collectivités

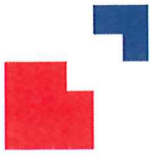
Madame DÉPREZ propose aux membres du Conseil d'administration du CDG 59 d'autoriser le Président à lancer une procédure visant à désigner le nouveau titulaire du contrat d'action sociale.

⇒ Adoptée à l'unanimité

→ Délibérations relatives aux finances, aux carrières et la CNRACL (Présentation par Madame Christine BASQUIN)

### Délibération 8 : Budget Primitif de l'exercice 2026 (sur la base d'un diaporama)

Madame Christine BASQUIN, Vice-Présidente en charge des finances, carrières et CNRACL, présente le Budget Primitif sur la base d'un diaporama.



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le budget primitif finance les dépenses récurrentes. Le budget supplémentaire et les décisions modificatives ont vocation à financer des programmes et actions jugées prioritaires pour le CDG 59 et des actions ponctuelles qui ne présentent pas de caractère récurrent

En 2026, le budget primitif progresse de 5,2 % passant de 17 351 800 à 18 258 250 euros en section de fonctionnement.

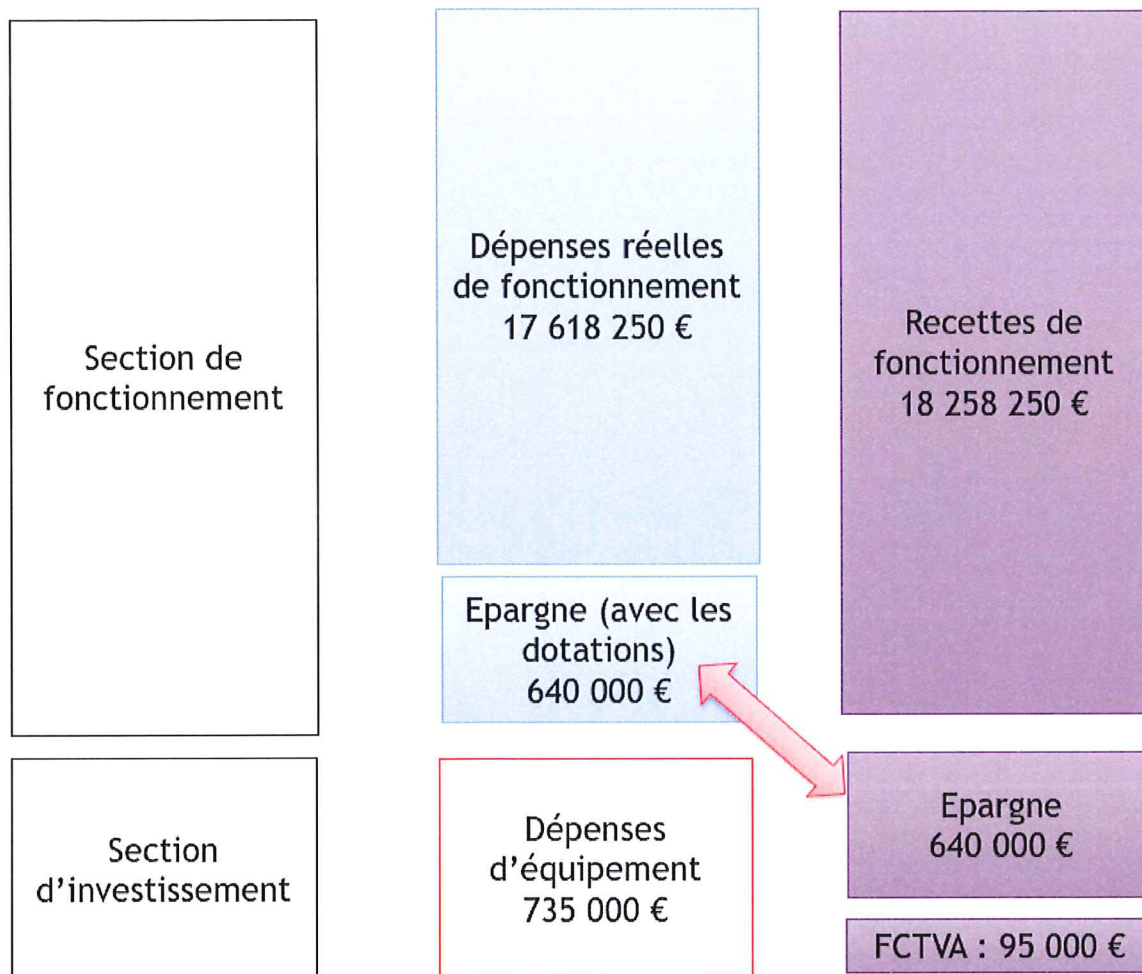
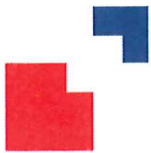
Les grands projets en 2026 sont :

- **Le schéma régional de mutualisation** avec un bilan au premier semestre 2026 afin d'établir la nouvelle trajectoire régionale et un CDG 59 conforté dans son rôle de coordonnateur.
- **Le laboratoire - Innovation** qui vise à soutenir les projets innovants et à favoriser la coopération interservices pour améliorer la qualité de service.
- **L'accompagnement RH des collectivités** qui vise à poursuivre des actions de sensibilisation autour de la gestion des carrières, optimiser des contrats d'assurance statutaire dans les démarches de prévention de l'absentéisme des agents et la finalisation du plan d'actions du conseil médical pour accélérer les délais d'instruction et améliorer le niveau de service.
- **L'emploi territorial** avec 15 concours et examens portés par le CDG 59 et une action nouvelle visant l'accompagnement des agents sur les parcours professionnels.
- **Les politiques de santé et sécurité et QVT** composée d'une équipe pluridisciplinaire étoffée accompagnant les collectivités et la mise en œuvre de la nouvelle convention avec le FIPHFP.
- **Les transitions numériques** avec la poursuite du déploiement du service d'archivage numérique et le maintien de certification de SESAM ainsi qu'un accompagnement des collectivités dans les champs des transitions numériques.
- **La modernisation du CDG 59** avec une gestion RH optimisée et une action forte autour de la valorisation du patrimoine.

En section de fonctionnement, le chapitre 012 :

- est impacté par l'application de la cotation des postes dans le cadre du RIFSEEP et de la revalorisation du CIA, mesures décidées en 2025;
- intègre les évolutions du financement du régime des retraites des fonctionnaires.

La vue d'ensemble du BP 2026 :



→ La section de fonctionnement : les recettes :

L'évolution des recettes montre que le budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité 2026.

Il en ressort une seule évolution notable : le produit des transferts financiers du CNFPT (+640 K€) mais de façon très conjoncturelle.

Les cotisations et contributions restent la première source de financement.

Il est à noter une légère diminution des recettes en raison d'un moindre recours à la mission d'Interim.

→ La section de fonctionnement : les dépenses

Chapitres	BP 2024	BP 2025	BP 2025
011 : Charges à caractère général	4 698,9	4 386,4	5 280,7
012 : Charges de personnel	10 700,4	11 635,4	11 600,7
65 : Autres charges de gestion courantes	778,5	625,0	671,9
67 : Charges spécifiques	5,0	5,0	5,0
Financement de la section d'investissement	790,0	700,0	640,0
<b>Total</b>	<b>16 972,8</b>	<b>17 351,8</b>	<b>18 258,3</b>

Concernant le chapitre 012 (dépenses de personnel), on observe un niveau d'inscription stable de BP à BP.

Concernant le chapitre 011 (charges à caractère général), on note des inscriptions évaluées à 5 280,7 K€ en augmentation de 838 K€ et une augmentation des dépenses qui se concentre sur l'activité concours.

Concernant le financement de la section d'investissement, les dotations demeurent stables en 2026. Et au-delà des dotations, un BP qui finance les investissements à hauteur de 120 K€.

En section d'investissement, 3 actions :

- Les transitions numériques avec des crédits inscrits à hauteur de 362,5 K€
- La valorisation du patrimoine avec des crédits inscrits à hauteur de 297,5 K€
- Des autres dépenses avec des crédits inscrits à hauteur de 75,0 K€

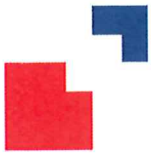
Le tout pour un total de 735 K€.

Les actions majeures financées du BP 2026 sont les suivantes :

- La réhabilitation du patrimoine,
- La poursuite des travaux de remise aux normes des installations
- Le renouvellement de la téléphonie dans une logique d'amélioration des relations avec les collectivités.

En section d'investissement Madame BASQUIN propose aux membres :

- de revaloriser, le programme 101 (Mise aux normes des installations des bâtiments) à hauteur de 180 000 € et le programme 103 (Mobilier) à hauteur de 100 000 €.
- de modifier la durée des programmes suivants et de porter à :
  - 4 ans la durée du programme 97 (Évolutions techniques du site Internet) et 101 (Remplacement du système de sécurité incendie du centre de concours et d'examens) ;
  - 5 ans la durée du programme 100 (Sécurisation des bâtiments).
- de créer de nouveaux programmes d'investissement :
  - programme 107 : Matériel d'entretien des locaux et des bâtiments ;



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- programme 108 : Renouvellement de la téléphonie IP ;
- programme 109 : Evolution des salles de visioconférence ;
- programme 110 : Matériel médical.

Madame BASQUIN propose aux membres du Conseil d'administration :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 ;
- d'autoriser l'exécution du budget par chapitre ;
- d'autoriser le Président à procéder à des virements de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses annuelles de chacune des sections.

⇒ Adoptée à l'unanimité

### Délibération 9 : Subvention au Comité des œuvres sociales du CDG 59

Par délibération date du 31 mars 2022, le Conseil d'administration du CDG 59 a fixé les principes qui gouvernent la politique d'action sociale en faveur des agents du CDG 59. Cette politique se décline comme suit :

- une gestion des titres de restauration par le CDG 59 ;
- un accompagnement financier assuré par Plurélya via le contrat cadre d'action sociale ;
- une intervention du Comité des Œuvres sociales du Centre De Gestion du Nord (COS) en conformité avec ses statuts et recentrée sur son objet à savoir : organiser, maintenir, et développer les loisirs et activités à caractère social pour l'ensemble du personnel du CDG 59.

Par délibération en date du 02 décembre 2024, le Conseil administration a approuvé la nouvelle convention avec le COS et notamment les principes de financement :

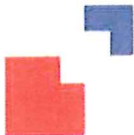
- Un plafond de financement du COS est estimé à 85 000 € par an et 255 000 € sur la période couverte par la convention ;
- Le montant de la subvention de fonctionnement du COS est assise sur le budget prévisionnel présenté par le COS fait l'objet chaque année d'une délibération du conseil d'administration du CDG 59 ;
- Le montant de la subvention de fonctionnement du COS assise sur son budget prévisionnel fait l'objet chaque année d'une délibération du Conseil d'administration du CDG 59.

Pour l'année 2026, le budget prévisionnel du COS a été évalué à 93 910 €.

Madame BASQUIN propose aux membres de fixer à 85 000 € la subvention maximale qui sera versée au Comité des Œuvres sociales du Centre De Gestion du Nord au titre de l'année 2026.

⇒ Adoptée à l'unanimité

### Délibération 10 : Modalités de financement des missions du CDG 59



## Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

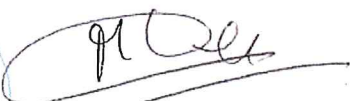

Lors de la séance du 15 décembre 2025, le Conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre d'une offre de service facultative en matière d'accompagnement professionnel et les règles de tarification de cette mission comme suit :

Bilan professionnel collectif (4 à 6 personnes)	1 000 € par bilan et par personne
Coaching individuel	150 € par heure et par personne
Coaching binôme managérial	200 € par heure et par binôme
Coaching équipe	250 € par heure et par équipe dans la limite d'un groupe de 6 personnes 500 € par heure et par équipe dans la limite d'un groupe de 12 personnes
Codéveloppement	300 € par personne pour 6 séances

La délibération présentée vise à actualiser la grille de tarification des services conventionnés adoptée par délibération n° 2022-37 du 30 juin 2022 en intégrant la tarification de la mission d'accompagnement dans l'emploi. Les conditions de facturation des autres missions conventionnées restent inchangées.

⇒ Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 12h45.

<p>Marie-Josée DÉPREZ</p>  <p>Maire de Clary Secrétaire de Séance</p>	<p>Éric DURAND</p>  <p>Le Président, Maire de Mouvaux</p>
--	---